Nouakchott le: ..... انواكشوط في:

Numéro: ..... الرقم:

PROCES VERBAL
N° 17/CNCMP/2021
DU 26/03

Le vendredi 26 mars 2021 à 11 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Thiam Zakaria.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

1°/- Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la fourniture de 334 tonnes de pomme de terre et 334 tonnes d'oignon dans le cadre de l'acquisition des produits de l'opération Ramadan 2021; **Réf. : lettre n°18/CMD/CSA/PRMP reçue le 25 mars 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/CSA approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec GSEA pour un montant de onze millions huit cent soixante cinq mille Ouguiyas toutes taxes comprises (11.865.000 MRU TTC) et un délai de livraison qui sera précisé entre le CSA et le fournisseur ultérieurement, se terminant en 15 jours aprés notification du marché, sous réserve que l'attributaire accepte de se soumettre aux dispositions de l'article 33 de la loi 2010 - 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics.

2°/- Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la fourniture de 40 tonnes de dattes dans le cadre de l'acquisition des produits de l'opération Ramadan 2021; **Réf. : lettre n°18/CMD/CSA/PRMP reçue le 25 mars 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/CSA approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec la Société Toumour Mauritania pour un montant de six millions trois cent trente trois mille six cents Ouguiyas toutes taxes comprises (6.333.600 MRU TTC) et un délai de livraison immédiat après notification, se terminant en 15 jours, sous réserve que l'attributaire accepte de se soumettre aux dispositions de l'article 33 de la loi 2010 - 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics.

3°/- Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la fourniture de : lot 1 : 200 tonnes de lait en poudre « opération Ramadane » ; lot 2 : 80 tonnes de lait en poudre « opération DGV » ; lot 3 : 656 tonnes de sucre en sac de 25 kg « opération Ramadane » ; lot 4 : 180 tonnes de sucre en sac de 5 kg « opération DGV » ; lot 5 : 334 tonnes d'huile d'un litre « opération Ramadane » ; lot 6 : 72 tonnes d'huile d'un litre « opération DGV » ; lot 7 : 1444 tonnes d'huile de 20 litres « EMEL »; **Réf. : lettre n°18/CMD/CSA/PRMP reçue le 25 mars 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/CSA approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec le Patronat Mauritanien pour un montant de cent quarante trois millions cinq cent soixante-dix mille Ouguiyas toutes taxes comprises (143.570.000 MRU TTC) et un délai de livraison immédiat après notification, se terminant en 15 jours, sous réserve que l'attributaire accepte de se soumettre aux dispositions de l'article 33 de la loi 2010 - 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DU PÉTROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES

4°/- Examen du PPM -2021 révisé du **PADG,** Réf: lettre n°00067/MPME/CMD, du **24 mars 2021**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MPEM approuvant ledit PPM révisé pour l'année 2021

COMMISSION PLURI DÉPARTEMENTALE DES MARCHÉS ANCRÉE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

5°/- Examen du rapport d'évaluation des réponses à l'avis à manifestation relatif aux prestations de diagnostic et d'assistance technique pour le renforcement des capacités des communes et de leurs partenaires dans les Wilayas d'Assaba, du Gorgol et du Guidimakha en 3 lots, **Ref Lettre n° 0000004 CPDM/MIDEC reçue le 16/03/2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPDM/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SNDE

6°/- Examen du projet de marché relatif au Contrôle des travaux du pole de Sebkha des lots 13 et lot 6 bis du du projet de distribution d'eau de la ville de Nouakchott, **Ref Lettre N°0039 CMD/MHA reçue le 23/03/2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/MHA approuvant ledit projet de marché passé avec le Groupement ESABR / TAEP pour un montant de 795 550 USD HT et un crédit d'impôts de 4 606 552,72 MRU avec un délai d'exécution de 27 mois.

LE PRÉSIDENT

THIAM ZAKARIA

Les Membres du Comité Permanent :

- Mohamedou Cherif Balle
- Ahmed Salem Abdellahi
- Mohamed Abderrahmane Meiloud
- Jemal Mahfoudh
- Maalouma Limam Dahi
- Mohamed Saber

Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul